



MAIRIE DE
LA SAUVETAT

**Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal**

du 05 décembre 2025 à 20h30

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq décembre à 20h30, le Conseil municipal régulièrement convoqué le vingt huit novembre 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de M. LACOSTE Bernard, Maire.

La séance est ouverte à 20h34.

Présents : Anaïs ARMENGOL, Benjamin CONSTANT, Bernard LACOSTE, Jean-François MIRADA, Françoise POLES, Carole FRANCAZAK

Procurations : Michèle CASTELL-LLEVOT (donne procuration à Jean-François MIRADA), Pauline ESCOLL (donne procuration à Benjamin CONSTANT), Jean-Claude SART (donne procuration à Françoise POLES)

Absents : Alain GUILLAMOT, Guillaume PABICH

A été nommée **secrétaire de séance** : Anaïs ARMENGOL

Le nombre de conseillers en exercice est de onze. Six conseillers étant présents à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du PV de séance du 7 novembre 2025**
- 2. Demande de subvention pour les travaux mur de soutènement du presbytère**
- 3. Remplacement de l'éclairage du stade de foot et demande de subventions**
- 4. Mât d'éclairage supplémentaire avant le site de point d'apport volontaire**
- 5. Lot 7 « Carrelage faïences » travaux mairie : Prestation de base ou base + prestation supplémentaire**
- 6. Décision modificative n° 1 au budget « Commune » pour prévoir les éventuelles demandes d'avances des entreprises**
- 7. Décision modificative n° 2 au budget « Commune » pour le dégrèvement sur**

la taxe foncière des jeunes agriculteurs.

8. Devis « Arbre et Paysage » pour terrains bornés

9. Contre-valeur redevance performance assainissement collectif

10. Modification des statuts de la CCLG portant transfert de la compétence
« Mise en œuvre d'actions en faveur des enfants et des jeunes

Questions diverses

1. Approbation du PV de séance du 7 novembre 2025

Après en avoir délibéré par 9 voix dont 3 procurations, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 7 novembre 2025.

2. Demande de subvention pour les travaux sur le mur de soutènement du presbytère

Le mur de soutènement du presbytère a bénéficié de la campagne de recensement du « Programme national ponts ». Vu la hauteur et l'état du mur partiellement effondré, il faut envisager des travaux pour reconstruire le mur.

L'estimation prévisionnelle des travaux est de 48 365,00 € HT, soit 58 038,00 € TTC. Le plan de financement inhérent à cette dépense est le suivant :

Nature du financement	Montant en €
Subvention sollicitée DETR (20 % de la dépense HT)	9 673,00 €
Subvention sollicitée auprès de CEREMA (60 % de la dépense HT)	29 019,00 €
Total financement extérieur attendu	38 692,00 €
Coût estimatif des travaux HT	48 365,00 €
Autofinancement	9 673,00 €

M. le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser une demande de subvention pour financer les travaux sur le mur de soutènement du presbytère. Le Conseil approuve la demande de subvention DETR par 9 voix dont trois procurations.



3. Remplacement de l'éclairage du stade de foot et demande de subventions

La commune envisage le remplacement de l'éclairage du stade de foot. L'éclairage actuel est classé EE (entraînement) et serait classé E6 (éclairage moyen au sol de 120 lux) après l'installation de projecteurs LED. Ce classement est éligible au dispositif FAFA Equipement jusqu'à 20 % du coût HT

L'estimation prévisionnelle des travaux est de 33 600,00 € HT, soit 40 320,00 € TTC. Le plan de financement inhérent à cette dépense est le suivant :

Nature du financement	Montant en €
Subvention sollicitée DETR (30 % de la dépense HT)	10 080,00 €
Subvention sollicitée auprès du FAFA (20 % de la dépense HT)	6 720,00 €
Total financement extérieur attendu	16 800,00 €
Coût estimatif des travaux HT	33 600,00 €
Autofinancement	16 800,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le remplacement de l'éclairage du stade de foot et la demande de subventions par 9 voix dont trois procurations.

4. Mât d'éclairage supplémentaire avant le site de point d'apport volontaire

Par délibération du 5 juin 2025 la commune a validé auprès de Territoire d'Energie la pose de 3 mâts d'éclairage sur la RD654 jusqu'au point d'apport volontaire.

Mr le Maire explique que pour un meilleur éclairage, il faudrait rajouter 1 mât et présente au Conseil Municipal un devis estimatif de Territoire d'Energie :

Montant TOTAL HT : 3 717,86 € - Participation du SDEC (30 %) - 1 115,36 € -
Reste à charge pour la commune : 2 602,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'achat d'un mât d'éclairage supplémentaire avant le site de point d'apport volontaire, à l'unanimité, par 9 voix dont trois procurations.

5. Lot 7 « Carrelage faïences » travaux mairie : Prestation de base ou base + prestation supplémentaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la mise en place d'un nouveau carrelage par 7 voix dont deux procurations et 2 abstentions dont 1 procuration.

6. Décision modificative n° 1 au budget « Commune » pour prévoir les éventuelles demandes d'avances des entreprises

Suite à la visite de Mr SIGAL, il faut prévoir, pour la section investissement, des sommes en restes à réaliser afin de pouvoir régler les factures avant le vote du budget au 15 avril.

Sur le compte 2131 « Bâtiments Publics » la somme est de 462 337,98 €

Les entreprises pour la rénovation de la mairie pouvant demander une avance, Mr SIGAL nous demande de prévoir une somme au compte 238 « avances » de la façon suivante :

Compte 2131 « Bâtiments Publics »	- 60 000,00 €
Compte 238 « Avances »	+ 60 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1 à l'unanimité par 9 voix dont trois procurations.

7. Décision modificative n° 2 au budget « Commune » pour le dégrèvement sur la taxe foncière des jeunes agriculteurs.

Tous les ans, la trésorerie nous demande de faire un mandat pour le dégrèvement pour la taxe foncière des jeunes agriculteurs. Pour 2024 le mandant était de 1 214,00 €.

Pour 2025, la somme inscrite au budget est de 1 500,00 € mais le mandat que nous demande la trésorerie est de 1 510,00 €.

Mr SIGAL demande qu'il soit rajouté 10,00 € sur le compte 7391111 « Dégrèvement taxe foncière jeunes agriculteurs » de la façon suivante :

615221 « Bâtiments Publics »	- 10,00 €
7391111 « Dégrevement jeunes agriculteurs	+ 10,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°2 par 9 voix dont trois procurations.

8. Devis « Arbre et Paysage » pour terrains bornés

Mr le Maire explique au conseil qu'il a fait procéder au bornage de 2 terrains communaux et qu'il souhaiterait faire une plantation de haies autour de ces 2 terrains.

Il présente un devis de Arbre et Paysage 32 de 2 178,57 € TTC. Il précise que le projet a été validé et retenu par la fédération des chasseurs du Gers et le programme Gersponsible et que leurs participations financières attendraient environ 1 250,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les devis par 9 voix dont trois procurations.

9. Contre-valeur redevance performance assainissement collectif

Point ajourné car VEOLIA rencontre des problèmes de calculateur.

10. Modification des statuts de la CCLG portant transfert de la compétence « Mise en œuvre d'actions en faveur des enfants et des jeunes

Mr le Maire fait savoir aux membres du Conseil municipal que le Conseil de la communauté a décidé, par délibération du 12 novembre 2025, de procéder à la modification des statuts communautaires pour intégrer la compétence supplémentaire « Mise en œuvre d'actions en faveur des enfants et des jeunes : Création et gestion des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les enfants de 3 à 12 ans sur le temps extrascolaire (vacances scolaires) ».

Il rappelle la procédure de modification statutaire prévue à l'article L.5217-11 du CGCT et soumet cette modification statutaire à l'avis du conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le transfert à 5 voix POUR dont 1 procuration et 4 abstentions dont 2 procurations.

Mme FRANZAK quitte le conseil municipal à 22h50.

La séance est levée à 23h

